



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**Révision du zonage d'assainissement des**  
**eaux usées de Clohars Carnoët**

Par arrêté n° 2014- 117 du 11 septembre 2014, le Maire de Clohars Carnoët a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Clohars Carnoët.

Le projet porte sur la réactualisation du zonage d'assainissement. Il s'agit de faire l'état des lieux de l'assainissement collectif et autonome de la commune et la mise à jour du zonage d'assainissement.

L'enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Clohars Carnoët, se déroulera :

**du lundi 6 octobre 2014 au vendredi 07 novembre 2014 inclus,**

**pour une durée de 33 jours consécutifs**, à la Mairie de Clohars Carnoët aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00.

La Mairie de Clohars Carnoët constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Clohars Carnoët pendant la durée de l'enquête.

Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la Mairie de Clohars Carnoët, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête. Il pourra également communiquer au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, ses observations et propositions éventuelles par correspondance, adressée au nom du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Mairie de Clohars Carnoët - place du Général de Gaulle - 29360 Clohars Carnoët .

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la Commune de Clohars Carnoët à l'adresse Internet : [www.clohars-carnoet.fr](http://www.clohars-carnoet.fr). Le public n'aura pas le moyen de communiquer ses observations par voie électronique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Clohars Carnoët en version numérique ou en format papier, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES a désigné Monsieur Roger GUILLAMET, retraité de la marine nationale, capitaine de vaisseau demeurant à TREFFIAGAT, commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean-Yves LE COULS, officier de la marine nationale en retraite, demeurant à CONCARNEAU, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public et recueillir ses observations, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public les jours suivants :

- **le mercredi 8 octobre de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 18 octobre de 9h30 à 12h30,**
- **le jeudi 23 octobre de 9h00 à 12h00**
- **le mardi 28 octobre de 9h00 à 12h00**
- **le vendredi 7 novembre de 14h00 à 17h30**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Clohars Carnoët, ainsi que sur le site internet de la commune ([www.clohars-carnoet.fr](http://www.clohars-carnoet.fr)) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Clohars Carnoët, le 11 septembre 2014

Le Maire  
Jacques JULOUX